

**LETTRE D'INFORMATION DES PORTEURS
DU FCP STRATEGIE DIVERSIFIE**

Part : FR0007010947

Paris, le 29/01/2025

Objet : Modifications apportées à votre Fonds

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement « STRATEGIE DIVERSIFIE » (ci-après le « Fonds » ou le « FCP ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de l'évolution de votre Fonds selon les termes et conditions de l'opération décrite ci-dessous.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

La société de gestion a décidé d'apporter plusieurs modifications au fonds STRATEGIE DIVERSIFIE afin de faire converger ses caractéristiques avec celles d'un fonds de la gamme en vue de leur fusion/absorption à court terme. Cette modification intervient dans le cadre de l'harmonisation de la gamme de fonds de la société de gestion.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Changement de dénomination du fonds : « MB GESTION PRIVEE » en remplacement de « STRATEGIE DIVERSIFIE »
- Intervention d'un conseiller en investissement financier, MB FAMILY OFFICE (modification apportée à la rubrique « Acteurs » du FCP)
- Le fonds devient un fonds de fonds, soit un OPCVM pouvant détenir des parts et/ou actions d'autres OPC au-delà de 20% de l'actif
- Modification de l'objectif de gestion
- Suppression de l'indicateur de référence
- Modification de la stratégie d'investissement
- Introduction de la possibilité d'employer des instruments dérivés et des titres intégrant des dérivés pour réaliser le nouvel objectif de gestion
- Introduction de la possibilité pour le fonds d'être exposé au secteur des matières premières
- Modification du profil de risque
- Passage à une valorisation quotidienne en remplacement d'une valorisation hebdomadaire le vendredi
- Introduction de la possibilité d'un fractionnement de part en dix-millièmes
- Modification de l'assiette de la commission de surperformance
- Modification du seuil de plafonnement des rachats (gates)
- Adaptations apportées aux règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs compte tenu des changements apportés à la stratégie d'investissement du fonds.

Ces modifications sont détaillées ci-après avec les principales différences « avant » et « après ».

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **03/02/2025**.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil rendement / risque de votre investissement ?

- **Modification du profil rendement/risque** : OUI
- **Augmentation du profil rendement/risque** : OUI
- **Augmentation potentielle des frais** : NON
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque** :
Très significatif¹



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable au fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Dénomination FCP	STRATEGIE DIVERSIFIE	MB GESTION PRIVEE
Conseiller en investissement financier	Néant	MB FAMILY OFFICE
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	<p>L'objectif de gestion est de surperformer l'indicateur composite suivant : 50% MSCI AC World Net Return Index (dividendes réinvestis) converti en euro + 50% €STR Capitalisé.</p> <p>Le Fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence.</p>	<p>L'objectif de gestion est de dégager, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à 5%. La stratégie du Fonds étant résolument opportuniste et discrétionnaire, donc par nature non-indicielle. Cet objectif de gestion est indicatif et la performance effective sur une année donnée ainsi que la volatilité pourraient s'en éloigner de manière significative.</p> <p>Le Fonds peut intervenir dans la limite d'une fois l'actif net sur les marchés à terme fermes et conditionnels, réglementés ou de gré à gré, dans un but d'exposition ou de couverture sur le risque actions, le risque de taux et le risque de change.</p>
Indicateur de référence	50% MSCI AC World Net Return Index (dividendes réinvestis) converti en Euros + 50% €STR Capitalisé	Le fonds ne dispose pas d'indicateur de référence. Le fonds vise à générer une performance annualisée de +5%.
Changement de méthode de sélection des titres	La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 100% pour les actions et de 0% à 100% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire) via essentiellement des titres en direct. Cependant, l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée une répartition proche de l'indicateur	Le fonds est investi principalement en OPC. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPC et la répartition entre les différents actifs dépendra des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et sera déterminée de façon discrétionnaire par la société de gestion. Le Fonds peut investir sur des parts ou actions de fonds recherchant un objectif de performance



	<p>de référence composite. Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.</p> <p>Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance des résultats et la qualité des dirigeants. La gestion étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement, en termes géographiques et sectoriels des pondérations de l'indicateur de référence. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire...) basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, taux d'intérêt, etc...) pourra varier en fonction des anticipations des gérants. La stratégie se fait sans contrainte d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs.</p>	<p>absolue. Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPC et 30% en parts ou actions de FIA de droit français ou étranger et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.</p> <p>La sélection des OPC est déterminée par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. MB FAMILY OFFICE, en sa qualité de conseiller en investissement financier fournit à la société de gestion l'analyse de différentes sociétés. MB FAMILY OFFICE propose à la société de gestion un ensemble de positions et une allocation associée à chacune d'entre elles. La société de gestion restant seul décisionnaire final, après étude de la pertinence et de la conformité de la proposition faite par le conseiller en investissement financier, choisira ou non de suivre la proposition dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.</p> <p>En outre, le fonds pourra être exposé par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles, au secteur des matières premières dans la limite de 20%.</p>
--	--	--

Frais			
Commission de surperformance	20%TTC de la performance annuelle et positive au-delà de l'indicateur 50% MSCI AC World Net Return Index (dividendes réinvestis) converti en euro+50% €STER capitalisé	20%TTC de la performance annuelle et positive au-delà de 5% annualisé	
Commission de souscription non acquise au FCP	4,5%	4%	



Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché

Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Risque actions [0% ; 100%] via des titres en direct et/ou OPC (dans ce dernier cas, investissements limités à 10% maximum de l'actif)</p> <p>exposition aux pays émergents [0% ; 30%]</p> <p>Petites et moyennes capitalisations [0% ; 30%]</p> <p>Risque matières premières : néant</p> <p>Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire émis ou garantis par des émetteurs publics ou privés, libellés en euro et/ou internationales via des titres en direct principalement [0% ; 100%]</p> <p>Parts et/ou actions d'OPC : limitée à 10% maximum de l'actif net</p> <p>Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés : néant</p>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition</p> <p>Risque actions [0% ; 100%] via essentiellement des OPC. Le recours aux titres en direct est limité à 50% maximum de l'actif net</p> <p>exposition aux pays émergents [0% ; 100%]</p> <p>Petites et moyennes capitalisations [0% ; 100%]</p> <p>Risque matières premières : jusqu'à 20% maximum</p> <p>Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire émis ou garantis par des émetteurs publics ou privés, libellés en euro et/ou internationale via des OPC essentiellement. Les titres en direct sont limités à 20% maximum de l'actif net. [0% ; 100%]</p> <p>L'exposition aux obligations <i>high yield</i> pourra atteindre 100% de l'actif du fonds.</p> <p>Parts et/ou actions d'OPC jusqu'à 100% de l'actif</p> <p>Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés : oui</p>	<p>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</p> <p>=</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>=</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>



		<p>Le gérant pourra employer des instruments dérivés et prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risque action, taux et de change dans le respect d'une surexposition globale de 70% maximum de l'actif net.</p> <p>L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 20% de l'actif net en vue de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>Risque de contrepartie : ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. L'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours d'acquisitions et de cessions temporaires de titres expose la valeur liquidative à une baisse en cas de défaillance d'une contrepartie.</p>	
--	--	---	--

Modalités de souscriptions/Rachats

Fréquence VL	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne
Plafonnement des rachats (gates) *	Le seuil au-delà duquel les gates seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 10 % de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.	Le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM. Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Centralisation des ordres	<p>Les ordres de souscription et de rachat sont reçus à tout moment auprès du dépositaire CACEIS BANK, sont centralisés la veille de chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 17 heures, sont exécutés sur la base de cette valeur liquidative J (soit à cours inconnu) et sont réglés à J+2.</p> <p>(Valeur liquidative hebdomadaire, le vendredi)</p>	<p>Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à la veille du jour de valorisation (J) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J + 2.</p> <p>(Valeur liquidative quotidienne)</p>
Décimalisation	<p>Les parts sont entières.</p>	<p>Les parts pourront être fractionnées en dix millièmes dénommées fractions de parts.</p>

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 22/01/2025.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Informations Clés mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de GALILEE ASSET MANAGEMENT <http://www.galilee-am.com>, ou d'en faire la demande auprès de :

GALILEE ASSET MANAGEMENT
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Roni MICHALY
Président-Directeur Général